



## DEMANDE D'AUTORISATION DE PÊCHE DE LOISIR DU THON ROUGE

Arrêté du 24 mars 2022 relatif aux conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée pour l'année 2022

La Direction interrégionale compétente est précisée en dernière page du présent formulaire



N°15100\*09

### NATURE DE LA DEMANDE

- Demande d'autorisation pour un navire de plaisance  **Rappel :** une seule demande d'autorisation est nécessaire par navire.
- Demande d'autorisation pour un navire charter

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

N° et voie : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
Fixe Mobile

Mél : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DU NAVIRE

Nom du navire : \_\_\_\_\_

N° immatriculation : \_\_\_\_\_ Quartier d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Pavillon : \_\_\_\_\_

Indicatif radio (si existant) : \_\_\_\_\_ ; Longueur hors tout (m) : \_\_\_\_\_ ; Jauge : \_\_\_\_\_ ; Puissance(kW) : \_\_\_\_\_

**Propriétaire ou Armateur (si différent du demandeur)**

Nom, prénom ou Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° et voie : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
Fixe Mobile

Mél : \_\_\_\_\_

### CONTENU DE LA DEMANDE<sup>(1)</sup>

Je demande à pratiquer la pêche de loisir du thon rouge en pêcher-relâcher <sup>(2)</sup>

Je demande à pouvoir capturer, détenir et débarquer du thon rouge

Dans le cas d'une demande d'autorisation consistant à pouvoir capturer, détenir et débarquer du thon rouge, je demande alors l'attribution d'une bague de marquage<sup>(3)</sup>  seulement si je suis pêcheur non-adhérent à l'une des fédérations de pêcheurs de loisir ci-dessous :

- Fédération française des pêcheurs en mer,
- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer,

- Fédération française d'études et de sports sous-marins,
- Fédération française des pêches sportives,
- Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréens,
- Fédération nautique de pêche sportive en apnée.

Pour rappel :

- Une bague de marquage est nécessaire pour capturer, détenir et débarquer du thon rouge dans le cadre d'une pêche de loisir.
- Les bagues de marquage sont délivrées dans l'ordre d'envoi des demandes effectuées par courrier, le cachet de la poste faisant foi, et ne pouvant être antérieure à la date prévue dans l'arrêté, et dans l'ordre des demandes effectuées par téléprocédure (Télésisaap) jusqu'à épuisement du nombre de bagues allouées. Une fois votre demande de bague de marquage validée, celle-ci vous sera remise par la direction interrégionale de la mer concernée.
- Les pêcheurs de loisir adhérents à l'une des fédérations mentionnées ci-dessus doivent obligatoirement réaliser leur demande d'autorisation par le biais de leur fédération.
- Une seule autorisation est délivrée par navire, et il n'est pas nécessaire que la personne ayant formulé la demande soit présente à bord lors de l'activité de pêche. Le document attestant l'autorisation doit, quant à lui, être à bord du navire.

(1) Cocher la ou les cases correspondantes

(2) Attention, la pratique de la pêche sous-marine de loisir du thon rouge nécessite une autorisation permettant la capture, la détention et le débarquement de cette espèce.

(3) La case autorisant la capture, la détention et le débarquement doit donc être cochée

### PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Copie du titre de navigation (acte de francisation pour les navires professionnels charters de pêche ou carte de circulation pour les navires de plaisance).	<input type="checkbox"/>
Enveloppe timbrée et libellée au nom du demandeur.	<input type="checkbox"/>
J'autorise l'administration à envoyer la décision concernant ma demande à l'adresse électronique renseignée ci-dessus. Auquel cas, il n'est pas nécessaire de joindre l'enveloppe timbrée et libellée au nom du demandeur.	<input type="checkbox"/>

### MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des directions interrégionales de la mer concernées.

### ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné \_\_\_\_\_ ;

certifie sur l'honneur :

1. appartenir à <sup>(1)</sup> :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la Fédération française des pêcheurs en mer   | <input type="checkbox"/> la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer |
| <input type="checkbox"/> la Fédération française d'études et de sports sous-marins                                 | <input type="checkbox"/> la Fédération française des pêches sportives                 |
| <input type="checkbox"/> le Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréens                             | <input type="checkbox"/> la Fédération nautique de pêche sportive en apnée            |
| <input type="checkbox"/> Aucune de ces fédérations (cochez obligatoirement en cas de demande de bague de marquage) |   |

2. l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et dans les pièces jointes à celui-ci.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Signature du demandeur :

**ADRESSES DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES DE LA MER**

Région concernée	Direction destinataire de la demande
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b></li> <li>• <b>Occitanie</b></li> <li>• <b>Corse</b></li> </ul>	Direction interrégionale de la mer Méditerranée 16 rue Antoine Zattara CS 70248 13331 Marseille Cedex
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouvelle Aquitaine</b></li> </ul>	Direction interrégionale de la mer Sud Atlantique 1-3, rue Fondaudège CS 21227 33074 Bordeaux Cedex
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pays de la Loire</b></li> <li>• <b>Bretagne</b></li> </ul>	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest 3 avenue de la préfecture, 35026 Rennes Cedex 9
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Normandie</b></li> <li>• <b>Hauts de France</b></li> </ul>	Direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord 4, rue du Colonel Fabien BP 34 76083 Le Havre Cedex
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Corse</b></li> </ul>	Direction de la mer et du littoral de Corse Terre plein de la gare 20302 Ajaccio cedex

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

DATE DE RÉCEPTION : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ ; DATE DU CACHET DE LA POSTE : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ ; N°D'ENREGISTREMENT : \_\_\_\_\_